



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **4 juin 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes:

1.	Numéro de cadastre :	5 096 123
2025-032	Numéro d'immeuble :	Chemin Schweizer, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser une marge d'implantation latérale de 3.3 mètres pour le système septique au lieu de 6 mètres, comme indiqué à l'article 3.2, chapitre 10 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.2. Autoriser une marge d'implantation avant de 5.1 mètres pour le système septique au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 3.2, chapitre 10 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>. <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/avis-public/avis-public-derogation-mineure-253-chemin-schweizer</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 16^e, jour du mois de mai de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques